

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY LE MARDI 2 NOVEMBRE 2010 À 20H30 À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- RICHARD GALIBOIS, représentant de la municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 2 novembre 2010 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 septembre 2010
4. RENCONTRES
 - 4.1 Rencontre avec Mme Isabelle Darisse de la Table d'économie sociale de Chaudière-Appalaches, Mme Mélanie Simard du CLD de la MRC de Montmagny et M. Jean-François Comeau de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation relativement aux deux contrats en cours (lots 3.2 et 3.4)

- 5.1.2 État des coûts du projet en cours
- 5.1.3 Lot 3.5 – Appel d’offres en cours
- 5.1.4 État de situation – Les locataires
- 5.1.5 Autorisation de signature du bail avec la CRÉ
- 5.1.6 Invitation à soumissionner pour l’entretien ménager
- 5.1.7 Avis de motion – Règlement n° 2010-68 modifiant les règlements d’emprunt n° 2009-66 et n° 2008-64 afin d’augmenter le montant de l’emprunt de 4 825 000 \$ à 5 825 000 \$ pour l’acquisition et l’aménagement des blocs « D » et « E » de l’ancienne usine Whirlpool
- 5.2 Réseau de fibre optique – Sécurité informatique
- 5.3 Visite du quartier général de la Sûreté du Québec
- 5.4 Siège social – Cour municipale
- 5.5 Demande d’appui pour faire reconnaître un quadrilatère au centre-ville de Montmagny comme zone touristique
- 5.6 Politique familiale
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Modifications à la réglementation d’urbanisme
 - 6.1.1 Montmagny
 - 6.1.2 Cap-Saint-Ignace
 - 6.1.3 Montmagny
 - 6.2 VVAP
 - 6.3 Consultation – Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)
 - 6.4 Projet – Conservation de la nature – Cap-Saint-Ignace
 - 6.5 Mission internationale dans le Parc régional des Appalaches
 - 6.6 Ateliers pour le contrôle de l’érosion (risques côtiers)
 - 6.7 Rencontre des comités
 - 6.8 Pacte rural
 - 6.8.1 20 000 \$ - Amis du Parc
 - 6.8.2 Centre communautaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.8.3 Plan de travail
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Programme d’aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées – Subvention
 - 7.2 Profil économique de l’industrie touristique de la Chaudière-Appalaches
 - 7.3 Résolutions – Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d’octobre 2010
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 27 octobre 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 14 SEPTEMBRE 2010

2010-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 septembre 2010 soit adopté avec les corrections suivantes apportées au point 5.1.3.2 :

« Session du 29 novembre » est remplacée par « Session du 24 novembre 2010 ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 RENCONTRE AVEC MME ISABELLE DARISSE DE LA TABLE D'ÉCONOMIE SOCIALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES, MME MÉLANIE SIMARD DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY ET M. JEAN-FRANÇOIS COMEAU DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Mme Isabelle Darisse fait une présentation sur l'économie sociale dans la MRC de Montmagny et sur les résultats de l'étude faite par M. Jean-François Comeau, sommité en la matière.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION RELATIVEMENT AUX DEUX CONTRATS EN COURS (LOTS 3.2 ET 3.4)

Suite aux travaux entrepris par les entrepreneurs, la MRC de Montmagny est en attente des coûts pour les éléments suivants :

- a) Surépaisseur de la dalle sur le niveau 3 plus importante qu'au devis (et à quelques endroits au niveau 2) – Lot 3.2;
- b) Augmentation de la chape de 50 mm au lieu de 25 mm (en lien avec le point a) précédent – Lot 3.2;
- c) Réfection complète de la dalle pour une section (dalle mince d'environ trois pouces au lieu de six à huit pouces) au deuxième niveau – Lot 3.2 (voir plan en annexe);
- d) Tours de fenêtres en ciment (quatre nouvelles fenêtres ouvertes : la maçonnerie se détachait et une ancienne fenêtre était structurale) – Lot 3.4;
- e) Démolition d'une section d'escalier au niveau 1 – Lot 3.2;
- f) Crédit à recevoir pour garantie supplémentaire pour la toiture (mais conservation de la garantie du fournisseur);
- g) Ajout d'un drain de plancher dans la salle électrique qui demeure au niveau actuel (non-rehaussement de 8 pouces).

5.1.2 ÉTAT DES COÛTS DU PROJET EN COURS

Actuellement, il y a eu négociation des honoraires professionnels compte tenu que le projet a été morcelé en lot et extensionné de 12 mois.

Après discussions et négociations avec l'architecte, les honoraires supplémentaires ont été réglés pour 27 500 \$, plus les taxes.

Il va rester le lot 4 pour l'aménagement du stationnement. À l'automne, et dès que les fondations seront faites, on va regarder les possibilités d'aménagement en essayant de ne pas trop toucher à l'existant. Le plan d'aménagement de l'ingénieur n'a pas été fait en ce sens.

5.1.3 LOT 3.5 – APPEL D'OFFRES EN COURS

L'appel d'offres pour les travaux d'aménagement intérieur a été lancé le 21 octobre dernier et l'ouverture va être déplacée au mardi 16 novembre à 10h.

5.1.4 ÉTAT DE SITUATION – LES LOCATAIRES

La directrice générale fait un état de situation des locataires et de l'état d'avancement des démarches avec ceux-ci.

5.1.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL AVEC LA CRÉ

Sujet reporté.

5.1.6 INVITATION À SOUMISSIONNER POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de demander des soumissions pour l'entretien ménager pour une année et tel que discuté en réunion de travail;

2010-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate la directrice générale à inviter quatre entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien ménager pour le futur Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.1.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2010-68 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 825 000 \$ À 5 825 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL

Avis de motion

Je, Pierre Thibaudeau, maire de Saint-Fabien-de-Panet, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt n° 2010-68 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 825 000 \$ À 5 825 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL sera adopté lors d'une prochaine session.

5.2 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – SÉCURITÉ INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que compte tenu de l'évaluation technologique et des problèmes vécus;

2010-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise la directrice générale à faire effectuer les modifications techniques par Télus au coût de 2 348 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.3 VISITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Lors du dernier CSP, il a été convenu de valider avec le Conseil de la MRC si les membres souhaitent faire une demande pour visiter le quartier général de la SQ à Québec.

Sujet reporté.

5.4 SIÈGE SOCIAL – COUR MUNICIPALE

- CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny désirent modifier les articles 2 et 3 de cette entente, intitulés respectivement « Chef-lieu de la Cour » et « Lieu des séances » pour établir un nouveau chef-lieu où la cour municipale peut siéger;
- CONSIDÉRANT que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, (L.R.Q., c.C-72-01) prévoit qu'une modification à une entente visant seulement à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger peut être effectuée par résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le chef-lieu de la cour municipale commune de la Ville de Montmagny, laquelle est actuellement sis au 134, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec), G5V 1K6;

2010-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la modification de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny, laquelle modification a pour but d'établir la nouvelle adresse du chef-lieu où la cour municipale peut siéger, soit au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec), G5V 1K4.

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec la *Loi sur les cours municipales*.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE D'APPUI POUR FAIRE RECONNAÎTRE UN QUADRILATÈRE AU CENTRE-VILLE DE MONTMAGNY COMME ZONE TOURISTIQUE

- CONSIDÉRANT la demande de la Société de développement économique de Montmagny (SDEM) au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) afin de faire reconnaître un quadrilatère au centre-ville de Montmagny comme étant zone touristique selon les critères du paragraphe 25 de la *Loi et règlements sur les heures et les jours d'ouverture des établissements commerciaux*;
- CONSIDÉRANT que cette reconnaissance permettrait de confirmer le rôle que joue le centre-ville de Montmagny dans le développement de l'offre touristique de la région, il est primordial que le secteur soit décrété zone touristique. La période estivale qui s'échelonne du 21 juin au 21 septembre étant la période visée par la présente demande;
- CONSIDÉRANT que le centre-ville de Montmagny fait partie intégrante de la stratégie de commercialisation de l'industrie touristique de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'achalandage touristique dans la région fréquente le centre-ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'il est l'hôte de différentes festivités estivales, animations et spectacles;
- CONSIDÉRANT le riche patrimoine bâti du centre-ville de Montmagny et le développement d'outils d'interprétation reliés à ce patrimoine;

- CONSIDÉRANT la présence au centre-ville de cafés-bistro, d'une auberge et d'un musée;
- CONSIDÉRANT la configuration géographique particulière du centre-ville qui favorise le déplacement piétonnier;

2010-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande de la SDEM auprès du MDEIE visant à faire reconnaître un quadrilatère au centre-ville de Montmagny comme étant zone touristique.

ADOPTÉ

5.6 POLITIQUE FAMILIALE

- CONSIDÉRANT que la famille et les aînés tiennent une place importante sur notre territoire et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des familles et à favoriser le vieillissement actif des aînés ;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les actions entreprises par la MRC de Montmagny et les municipalités concernant le défi démographique afin d'assurer son développement socio-économique global ;
- CONSIDÉRANT que la MRC désire faire la mise à jour de sa politique familiale, qui prendra fin en décembre 2010, et effectuer la révision du plan d'action qu'elle s'est dotée ;
- CONSIDÉRANT que la MRC désire réaliser la démarche pour l'obtention de la reconnaissance « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et se doter d'un plan d'action en faveur des personnes âgées ;
- CONSIDÉRANT que treize (13) municipalités de son territoire ont adopté une résolution pour déposer une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés pour effectuer la révision de leur Politique familiale municipale et pour réaliser la démarche en vue de l'obtention de la reconnaissance MADA ;
- CONSIDÉRANT que les treize (13) municipalités ont demandé à la MRC, par résolution, d'effectuer la coordination de la mise à jour de la PFM et la réalisation de la démarche MADA ;

2010-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC dépose une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale municipale (MRC) et la réalisation de la démarche pour l'obtention de la reconnaissance MADA.

QUE la MRC dépose une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés pour effectuer la coordination de la mise à jour de la politique familiale municipale et la réalisation de la démarche en vue de

l'obtention de la reconnaissance MADA pour les treize municipalités et la MRC.

QUE Mme Marie-Eve Proulx soit nommée responsable des questions familiales et du dossier des aînés pour la MRC.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6.1 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
6.1.1 MONTMAGNY

Agrandissement de la zone Cc-1 et la de zone Rb-13.

2010-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification du règlement de zonage 1100 afin d'agrandir la zone Cc-1 à même les zones Rb-3 et Rb-13 et la totalité de la zone Sb-3 ainsi que d'agrandir la zone Rb-13 à même la zone Rb-3.

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que le règlement approuvé soit identique au projet déposé à la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 CAP-SAINT-IGNACE

2010-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification du règlement de zonage 270 pour ajouter les catégories commerces de gros et industries à nuisances limitées à la zone CbM-2.

ADOPTÉ

6.1.3 MONTMAGNY

2010-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification du règlement de zonage 1100 afin de permettre à certaines conditions l'usage « commerce ou service industriel ou de transport privé » à même la zone CcM-4 lequel usage conditionnel se limite à des activités de type services d'entreposage.

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que le règlement approuvé soit identique au projet déposé à la MRC.

ADOPTÉ

6.2 VVAP

La direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a informé le préfet que le programme de subvention pour un agent VVAP est maintenu pour trois ans aux MRC où on retrouve des municipalités très dévitalisées.

L'aide financière proposée est de 10 000 \$/année pour une période de trois ans.

2010-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande d'aide financière de l'ordre de 10 000 \$ au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la prolongation du programme VVAP, et ce, pour une période de trois ans.

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires à l'attribution de ce programme.

ADOPTÉ

6.3 CONSULTATION – PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)

Le 25 novembre 2010, à Scott, la CRÉ invite les intervenants du milieu à participer à une séance de consultation sur le Plan régional de développement des ressources naturelles et du territoire qui propose des axes de développement pour le milieu forestier, l'énergie, les mines et la faune en Chaudière-Appalaches.

Ce projet de plan orientera le travail de la Commission des ressources naturelles et du territoire sur laquelle siège le coordonnateur à l'aménagement.

6.4 PROJET – CONSERVATION DE LA NATURE – CAP-SAINT-IGNACE

Conservation de la nature a fait l'acquisition d'un terrain en bordure du fleuve et de la rivière Vincelotte à Cap-Saint-Ignace. Tout comme pour la Pointe-aux-Pins à l'Isle-aux-Grues, un projet de mise en valeur du site écologique sera réalisé et le coordonnateur à l'aménagement assistera le comité de suivi au besoin.

6.5 MISSION INTERNATIONALE DANS LE PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

La Direction des affaires intergouvernementales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a contacté le coordonnateur à l'aménagement afin de présenter à une délégation française les réalisations de gestion intégrée sur le territoire du Parc régional des Appalaches.

La visite est prévue dans la semaine du 8 novembre prochain.

6.6 ATELIERS POUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION (RISQUES CÔTIERS)

La ZIP du Sud de l'Estuaire réalise une tournée d'information sur les risques côtiers et les interventions recommandées afin de protéger les berges du fleuve. La diffusion de l'information se fera sous la forme d'ateliers dans les

villages côtiers. Une rencontre est également prévue à Montmagny où des experts pourront élaborés sur des problématiques particulières.

Les dates des ateliers sont :

- . 9 novembre 2010 : Berthier-sur-Mer (soir);
- . 11 novembre 2010 : Cap-Saint-Ignace (soir);
- . 12 novembre 2010 : Isle-aux-Grues (PM);
- . 18 novembre 2010 : Montmagny (soir).

6.7 RENCONTRE DES COMITÉS

Lors de la rencontre, les dates suivantes seront proposées aux membres des comités afin d'élaborer des propositions au Conseil de la MRC du 16 novembre prochain.

- . Comité Forêt pour les modifications au Règlement de contrôle intérimaire sur la forêt : 9 novembre 2010 à 15h;
- . Comité de suivi pour l'inspection en urbanisme : 9 novembre 2010 à 17h;
- . Comité Tourisme pour une réflexion sur les mandats en tourisme : 9 novembre 2010 à 19h;
- . Comité consultatif agricole (CCA) pour le futur règlement permettant la construction dans les secteurs déstructurés en zone agricole : 14 décembre 2010 à 13h30.

6.8 PACTE RURAL

6.8.1 LES AMIS DU PARC ST-NICOLAS – AVEC NOUS POUR LE 10^E ANNIVERSAIRE

2010-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme « Les amis du Parc St-Nicolas » pour le projet « Avec nous pour le 10^e anniversaire », lequel consiste à améliorer les infrastructures du Parc St-Nicolas pour une somme totale de 141 141 \$.

ADOPTÉ

6.8.2 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

2010-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 9 352 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'aménagement du centre communautaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, projet qui totalise un investissement de 13 730 \$.

ADOPTÉ

6.8.3 PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL

2010-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MAINTENIR sans modification le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 adopté en 2007 et modifié en 2010, pour l'année 2011-2012.

DE faire parvenir cette résolution à la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES - SUBVENTION

Pour information.

7.2 PROFIL ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour information.

7.3 RÉSOLUTIONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET ET DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Suite aux résolutions reçues des municipalités locales concernant l'utilisation des fonds de la diversification et des mandats effectivement réalisés, il est convenu que ces éléments soient discutés lors de l'étude en comité des divers mandats confiés au CLD.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2010

2010-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1000296	1 500,06	Ville de Montmagny
C1000697	9 014,52	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000698	180,00	Luc Dupuis, service d'entretien paysager
C1000699	191,14	Visa
C1000700	737,00	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000701	55,00	À la Rive
C1000702	972,30	Fédération québécoise des municipalités
C1000703	282,19	Corporation informatique Bellechasse
C1000704	502,29	Combeq
C1000705	1 083,61	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000706	792,96	2731-6116 Québec inc.
C1000707	2 100,00	École nationale des pompiers du Québec
C1000708	164,80	IDC Informatique
C1000709	56,44	Constructo Sé@o
C1000710	135,45	Alphonse Lamonde inc.
C1000711	28,22	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1000712	10 000,00	Programme RénoVillage
C1000713	10 000,00	Programme RénoVillage
C1000714	9 185,00	Programme RénoVillage
C1000715	9 315,00	Programme RénoVillage
C1000716	6 337,00	Programme RénoVillage

C1000717	10 000,00	Programme RénoVillage
C1000718	5 600,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1000719	148 200,00	CLD de la MRC de Montmagny
C1000720	43 341,29	Campor
I1000721	10 762,39	Ministre du Revenu du Québec
C1000722	521,10	Campor
C1000723	71,11	Poulin, Frédéric
C1000724	597,45	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000725	56,62	Ministre du Revenu du Québec
C1000726	76,02	À la Rive
C1000727	7 000,00	Municipalité de Lac-Frontière
C1000728	103,99	Labrador Laurentienne inc.
C1000729	474,08	Inspec-Sol inc.
C1000730	1 096,69	MRC de Bellechasse
C1000731	10 791,83	Servitech inc.
C1000732	122,28	Association des aménagistes régionaux du Québec
C1000733	13,30	Aubé, Luca
C1000734	105,95	Éditions Yvon Blais
C1000735	16,93	École nationale des pompiers du Québec
C1000736	641,13	IDC Informatique
C1000737	125,00	Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud
C1000738	79 670,54	Kamco construction inc.
C1000739	1 850,00	Fabrique de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
C1000740	2 849,11	Laurentide Re/Sources inc.
I1000741	101,76	Télus Québec
I1000742	382,97	Télus Québec
I1000743	370,88	Télus Mobilité
I1000744	141,09	Télus Québec
I1000745	827,37	Télus Québec
C1000746	52,48	Desrosiers, Jean-Guy
C1000747	3 113,01	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000748	638,68	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000749	89,16	Imprimante Rive-Sud
C1000750	18,06	Publicité plastique Blais ltée
C1000751	3 450,00	Comité des loisirs de Ste-Euphémie
C1000752	13,30	Aubé, Luca
C1000753	234,93	École nationale des pompiers du Québec
C1000754	180,00	Luc Dupuis, service d'entretien paysager
C1000755	67 738,09	Campor
C1000756	58,70	Québec linge, service d'uniformes
C1000757	232,97	GE Canada equipment financing G.P.
C1000758	595,98	Les Éditions Chaudet
C1000759	1 033,78	Desjardins sécurité financière
C1000760	2 477,68	SSQ – Investissement et retraite
I1000761	5 952,75	Revenu Canada
I1000762	7 588,96	Ministre du Revenu du Québec
I1000763	512,44	Revenu Canada
I1000764	573,48	Comm. adm. de régime de retraite
M1000765	2 384,41	Hydro Québec
C1000766	154,80	Thibaudeau, Pierre
C1000767	198,00	Fonds de l'information foncière
C1000768	2 057,12	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000769	311,62	Municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
C1000770	1 334,86	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1000771	389,59	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1000772	125,33	Municipalité de Lac-Frontière
C1000773	180,57	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1000774	565,25	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1000775	203,06	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C1000776	484,28	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1000777	593,17	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1000778	300,64	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1000779	1 860,22	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1000780	802,90	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C1000781	1 429,30	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1000782	7 625,26	Delta Québec
C1000783	5 039,50	Servitech inc.

C1000784	78,45	Centre de service François Côté
C1000785	343,81	IDC Informatique
C1000786	203,15	Michel Proulx Meubles
C1000787	2 257,50	DPOC – Néopost Canada ltée
C1000788	3 454,61	SSQ – Groupe financier / Ass. collectives
C1000789	740,58	Cytech Corbin
C1000790	10 969,42	Les Concassés du Cap inc.
C1000791	54 764,32	9146-7985 Québec inc.
C1000792	722,70	Receveur général du Canada
C1000793	10 000,00	Programme RénoVillage
C1000794	477,06	Bolduc, Réal
C1000795	176,40	Proulx, Marie-Eve
C1000796	194,44	Caron, Gaston
C1000797	751,54	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000798	98,20	Montmagny Air Service inc.
C1000799	200,00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Mty
C1000800	50,79	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000801	103,36	La Petite Caisse
C1000802	7 270,85	Servitech inc.
C1000803	146,73	Michel Proulx Meubles
C1000804	67,72	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000805	14 109,38	René Samson inc., ent. électricien
C1000806	5 022,94	GCI
C1000807	225,75	Campor
C1000808	31 040,63	DG3A Architectes
C1000809	201,36	Hallé, Laurence
C1000810	23 500,58	Usinage TLC
C1000811	81,55	Alphonse Lamonde inc.
C1000812	76 896,92	Kamco Construction inc.
C1000813	1 839,02	Appalaches Télécom inc.
I1000814	784,15	Visa
C1000815	82 000,00	CLD de la MRC de Montmagny
I1000816	101,26	Télus Québec
I1000817	351,05	Télus Québec
I1000818	371,53	Télus Mobilité
I1000819	614,96	Hydro Québec
I10008200	7 066,42	Ministre du Revenu du Québec
C1000821	553 213,00	CLD de la MRC de Montmagny
TOTAL	1 399 630,32 \$	

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2010 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 1 399 630,32 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 27 OCTOBRE 2010

Un état des revenus et dépenses au 27 octobre 2010 est déposé au conseil pour information ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2010.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h25.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

